



Honoraires de transaction forfaitaires TTC à la charge du vendeur

ORPI CHATEAU-THIERRY - Honoraires au 26/09/2019

Vente : Maisons / Appartements / Propriétés / Terrains / Immeubles

Prix de vente	Honoraires
Jusqu'à 46.000 €	6.000 €
De 46.501€ à 60.000 €	6.500 €
De 61.001€ à 80.000 €	7.500 €
De 81.001€ à 108.500 €	8.500 €
De 109.001€ à 140.000 €	9.000 €
De 141.001€ à 180.000 €	10.000 €
De 181.001€ à 200.000 €	11.000 €
De 200.501€ à 210.000 €	11.500 €
De 210.501€ à 225.000 €	12.000 €
De 225.501 € à 240.000 €	12.500 €
De 240.501 € à 260.000 €	13.000 €
De 260.501 € à 275.000 €	13.500 €
De 275.501 € à 314.500 €	14.500 €
315.001 € et +	5 %

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Les honoraires de l'agence sont inclus dans nos offres affichées en vitrine

ORPI agence LELEUX 1 rue Lefèvre Maugras 02400 CHATEAU-THIERRY – SARL au capital de 2.500 € - RCS Soissons 502 845 159 Carte professionnelle T/G N° CP1 020120166000004572 délivrée par la CCI de l'Aisne. Caisse de garantie SOCAF 26 av. de Suffren 75015 PARIS

La délivrance d'une note est obligatoire.

HONORAIRES DE MISE EN LOCATION

- Maisons/appartements :

A la charge du bailleur :

3€ TTC du m² pour l'établissement de l'Etat des Lieux d'Entrée et/ou de Sortie.

8€ TTC du m² pour prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction du bail.

Avec un forfait maximum de 700€ TTC.

Honoraires d'entremise et de négociation (mise en ligne sur le site Orpi et de ses partenaires) : forfait de 150€ TTC.

A la charge du locataire :

3€ TTC du m² pour l'établissement de l'Etat des Lieux d'Entrée.

8€ TTC du m² pour prestations de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction du bail.

Avec un forfait maximum de 700€ TTC.

- Locaux commerciaux :

A la charge du bailleur :

Montant correspondant à un loyer Charges Comprises TTC.

A la charge du locataire :

Montant correspondant à un loyer Charges Comprises TTC.

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE MENSUELLE

A la charge du bailleur :

7% TTC du montant du loyer Charges Comprises.

GLI (Garantie des Loyers Impayés) :

2.5% TTC du montant du loyer Charges Comprises.